



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2022-012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 11 février 2022

L'an deux mil vingt-deux le vendredi 11 février à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 03/02/2022
Date d'affichage 03/02/2022

Nombre de conseillers : 12
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 12
Procurations : 3

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU.

Étaient absents excusés : Madame Alexandra FOUCAULT a donné pouvoir à Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Nicolas GAZENGEL a donné pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAI, Monsieur David LECARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER.

Était absent non excusé : néant.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

DM 2022-001 ACHAT TERRAIN

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Présentation de la décision

Vu le CGCT (article 1612-1), prévoyant que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (en dehors des restes à réaliser) soit 162 526 €.

Considérant que les dépenses ci-dessous doivent être effectuées avant le vote du budget 2022,

Délibère

Article 1

Les crédits budgétaires suivants sont ouverts sur l'exercice 2022

CHAPITRE 21	Compte 2111	Acquisition terrain nu	94 000 €
CHAPITRE 036	Compte 2315	Réhabilitation Chemins pédestres	15 600 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS		109 600 €

Article 2

Ces dépenses seront reprises sur le budget 2022.

Monsieur Le Maire propose d'ouvrir les crédits sur le budget 2022 pour pouvoir mandater les factures d'investissement à venir avant le vote de ce budget.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 11 février 2022.

Le Maire, Anthony ROULLIER

